

Compte rendu de séance

Séance du 7 Avril 2017

L'an 2017 et le 7 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de CROIBIER Catherine Maire

Présents : Mme CROIBIER Catherine, Maire, Mmes : BEGUE Estelle, BERNITT Dagmar, MM : LHOMMET Wilfried, NICOLLE Michel, TOURTE Gregory

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CASSIN Jennifer à M. TOURTE Gregory

Excusé(s) : Mme VIETTE Martine

Absent(s) : M. COUVRY Philippe

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 6

A été nommé(e) secrétaire : Mme BEGUE Estelle

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Approbation du compte de gestion de la commune du receveur

Approbation et vote du compte administratif - Affectation des résultats du budget de la commune

Vote des 4 taxes

Vote du budget primitif 2017 de la commune

Fond départemental de péréquation 2016

Fond départemental de péréquation 2017

Tarifs de la salle polyvalente

Participation scolaire

Approbation du compte de gestion de la commune du receveur

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectués et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexe ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion de la " COMMUNE " dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation et vote du compte administratif - Affectation des résultats du budget de la commune 2016

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Catherine Croibier, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2016	VIRT à la SI en 2016 (1068)	Résultat de clôture de l'exercice 2015	Restes à réaliser 2016	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INV	5 970,79€		- 35 405,95€	D 884,00€ R 460,00€	424,00€	- 29 859,16€
FONCT	20 917,85€	29 859,16€	59 462,96€			50 521,65€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Approuve le compte administratif 2016 et décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2016	80 380,81 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) REC SI	29 859,16€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve(c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) REC SF	50 521,65€ *
Ligne 001= - 29 859,16 € DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif	
Total affecté au c/1068 :	

A l'unanimité (pour : 5 contre : 0 abstentions : 0)

Vote des 4 taxes

Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'augmentation des 4 taxes. Elle rappelle les taux de 2016 :

Taxe d'habitation : 9,22 %

Taxe foncière bâti : 16,70 %

Taxe foncière non bâti : 34,88 %

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les 4 taxes.

Vote du budget primitif 2017 de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2017 qui s'équilibre comme suit :

Section d'investissement	Dépenses :	55 191,34 €
	Recettes :	55 191,34 €
Section de fonctionnement	Dépenses :	249 666,62 €
	Recettes :	249 666,62 €

Fond départemental de péréquation 2016

Mme le Maire demande l'autorisation de solliciter le Fond Départemental de Péréquation auprès du conseil Départemental pour l'année 2016. A l'unanimité, les membres du conseil approuvent la demande de Fond Départemental de Péréquation auprès de M. le Président du Conseil Départemental.

Fond départemental de péréquation 2017

Mme le Maire demande l'autorisation de solliciter le Fond Départemental de Péréquation auprès du conseil Départemental pour l'année 2017. A l'unanimité, les membres du conseil approuvent la demande de Fond Départemental de Péréquation auprès de M. le Président du Conseil Départemental.

Tarifs de la salle polyvalente

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'augmenter les tarifs de la salle polyvalente.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 5 voix pour et 2 abstentions, décide d'augmenter les tarifs comme suit :

	Vin d'honneur (en semaine)	Journée (en semaine)	Week-End	Week-End sans couvert
Commune :	90 €	160 €	225 €	195 €
Hors Commune :	110 €	295 €	370 €	340 €
Ass. extérieures :		235 €	300 €	270 €

Les autres tarifs restent inchangés.

Application du nouveau tarif au 1er mai 2017.

Participation scolaire

Un voyage scolaire est organisé pour des élèves de maternelle de l'école des Remparts de Brezolles. L'école de Brezolles demande donc aux communes extérieures de participer à la dépense pour un amoindrissement des frais de participation. Mme le Maire propose une participation à hauteur de 20€ par élève. La commune est concernée pour trois enfants soit 60€ et elle demande au conseil de se prononcer sur l'attribution de celle-ci. Les membres du conseil votent pour à l'unanimité.

Questions diverses :

Elections

Le conseil municipal s'est réparti les permanences pour la tenue du bureau de vote les 23 avril et 07 mai prochain.

Participation citoyenne

L'Agglo de Dreux a demandé un devis pour la réalisation de panneaux de participation citoyenne auprès de deux fournisseurs (SES et Signaux Girod). Elle nous propose une commande groupée pour l'acquisition de panneaux supplémentaires. Le Conseil municipal envisage d'en prendre un ou deux.

Séance levée à 22:00

En mairie, le 19/04/2017
Le Maire
Catherine CROIBIER